



COMMUNE DE GY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 avril 2022
Législature 2020-2025
Salle du Conseil municipal



Présent-e-s

Exécutif :

M. Antoine CORNUT	Maire
Mme Magali OUEDRAOGO	Adjointe
Mme Danièle YAKOUBIAN	Adjointe

Bureau du Conseil

M. Sébastien DORAND	Président
Mme Myriam RIVOLLET	Secrétaire

Conseillère municipale

Mme Michèle TISCHHAUSER

Conseillers municipaux

M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT	Vice-président
M. André FERREZ	
M. Alexandre SIZONENKO	
M. Bastien STAUFFER	
M. Jorge VARELA	
M. Robin VIDONNE	
M. Éric WYSS	

Excusé-e-s

--

Absent-e-s

--

Invité

M. Éric SOLÈR

Procès-verbaliste

Mme Emmanuelle MAIA



ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 24 mars 2022
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Communications du Bureau
5. Décision de l'ACG sujette à opposition des conseils municipaux
6. Présentation des comptes 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires 2021
7. Projet de délibération – DM 2022_23 – approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021
8. Projet de délibération – DM 2022_24 – crédit de réalisation – déchetterie rte de Bellebouche
9. Comptes rendus des commissions
10. Dates des prochaines séances
11. Propositions individuelles et questions
12. Divers



Le Président ouvre la séance à 19h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2. Approbation du procès-verbal du 24 mars 2022

Le Président passe en revue, page par page, le procès-verbal du 24 mars 2022.

Le Président propose deux corrections, dont il est pris note.

Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Le Président passe la parole au Maire, puis aux Adjointes.

M. Antoine Cornut

GIPE

Le comité et le conseil du GIPE se sont réunis le 4.4.2022, pour la validation des comptes. La subvention des communes se monte à Fr. 1'125'491.-, soit une subvention de Fr. 26'174.-/place pour un budget qui s'élevait à Fr. 28'575.-. Les comptes de la crèche sont bons, surtout grâce à une bonne maîtrise de la masse salariale. **Le Maire** tient ces comptes à la disposition des élus intéressés.

Séance de l'ACG

Le 6.4.2022, l'ACG a voté l'octroi d'une subvention de Fr. 6,2 mios en faveur du sans-abrisme. La délibération idoine sera votée plus tard. Les débats entre la ville de Genève et l'ACG ont été très longs pour arriver à cette décision.

Département de la cohésion sociale

Le Maire a participé, le 8.4.2022, à une séance au DCS au sujet des curatelles avec le projet REPai (repenser la protection de l'adulte pour l'avenir). Le DCS semble vouloir impliquer les communes dans la protection de l'adulte, mais il a trouvé les explications très floues.

Site Internet communal

L'Exécutif a rencontré M. Victor Gabriel le 25.4.2022 et lui a annoncé son intention de repenser le site internet de la commune avec une autre société. M. Victor Gabriel a tout à fait compris ce choix, car il s'occupe de l'architecture du site, et pas du tout de son apparence qui est un peu vieillotte. La commune devrait avoir un nouveau site Internet l'année prochaine.

Vogue de Gy

Une séance sécurité a eu lieu le 25.4.2022 avec la police cantonale, la police municipale et l'amicale des sapeurs-pompiers. La présence des polices cantonale et municipale en début de soirée à la vogue de Gy a été confirmée.

Temple de Gy (horloge)

L'horloge du clocher du temple de Gy nécessite quelques réparations ; la paroisse protestante a fait parvenir à la commune un devis de 1'700 euros (une entreprise spécialisée d'Annecy s'occupe habituellement du mécanisme complexe dudit clocher). L'Exécutif ira de l'avant et, aucune ligne de budget n'ayant été prévue, **le Maire** annonce qu'il y aura un dépassement dans les comptes.

Mme Magali Ouedraogo

Plates-bandes parc Gyvi

Chacun a pu constater que les plates-bandes de fleurs prennent forme. Elles ont été plantées en collaboration avec l'équipe et les enfants de l'école de Gy. Les enfants étaient enthousiastes et cette collaboration se poursuivra autant que possible lorsque les plantes auront poussé.

Visites villas (SIG)

Les Fr. 2'000.- demandés au Conseil municipal pour le projet de visites villas du programme Eco21 ne seront certainement pas utilisés cette année. Le programme a beaucoup de succès et il n'y a malheureusement plus de places pour cette année. Si des places se libèrent, le programme recontactera la commune qui, autrement, s'inscrira pour 2023 en prévoyant cette somme dans le budget.

Gardes ruraux

Une rencontre a eu lieu le 29.3.2022 entre les agriculteurs et les gardes ruraux de Seymaz-Région (Choulex, Gy, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge et Vandœuvres). La police cantonale (poste de la Pallanterie), la police municipale et les garde-faunes étaient aussi présents.

Les agriculteurs ont beaucoup de doléances. Un de leur principal problème est le nombre de chiens dans les cultures et les insultes quasi quotidiennes auxquelles ils sont confrontés quand ils parlent à leurs propriétaires. Ce problème est particulièrement présent dans les surfaces de promotion de la biodiversité (bandes herbeuses), celles-ci ne ressemblant pas à des cultures.

Les gardes ruraux ont invité les agriculteurs à les contacter sur leur e-mail (gardesruraux@jussy.ch) pour signaler les véhicules mal stationnés.

Déchetterie

Après discussion avec les entreprises Serbecco et Burdgofer (cf. demande du conseil), l'emplacement d'un container supplémentaire a été prévu dans leurs offres réactualisées (soit 5 containers de 7 m³ au lieu de 4 prévus initialement et 1 de 5 m³). Il s'agit de la seule déchetterie qui pourrait augmenter sa capacité si besoin et un agrandissement futur engendrerait des coûts beaucoup plus importants. L'offre de Fr. 120'000.- comprend les deux devis, la haie (arrachage de l'ancienne et plantation d'une nouvelle), le panneau informatif, la signalisation et les frais de dossier.

Mme Danièle Yakoubian

Communes-École

Concernant la question soulevée par M. Robin Vidonne, le mois passé, **Mme Danièle Yakoubian** annonce qu'il y a eu 11 élèves gytans inscrits à l'ACE pour l'année scolaire 2020-2021.

Réseau d'assainissement

L'autorisation pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la route de Gy a été donnée et publiée le 30.3.2022. Le délai de recours est au 30.4.2022. Les gaines qui recouvriront l'intérieur des tuyaux ont d'ores et déjà été commandées pour éviter l'augmentation de 18 % prévue courant avril. La date de début des travaux est pour l'instant inconnue.

Demande d'autorisation

Une nouvelle demande d'autorisation de construire avec un nouveau projet a été déposée pour le chemin de Beaupré 12. La CU pourra étudier les plans et en discuter, sachant que le préavis communal devra être rendu d'ici le 16.5.2022.

Jeux de l'école

Les jeux ont bien été installés pendant les vacances de Pâques. Ils ont été mis à disposition des enfants à midi. Une inauguration du local parascolaire et des jeux aura lieu le mardi 10.5.2022 entre 18h et 19h. L'invitation suivra.

Chasse aux œufs

La manifestation a eu beaucoup de succès. L'apéritif qui a suivi avec la salade d'œufs et les cervelas grillés a permis de profiter d'un moment convivial sous un soleil radieux et les derniers parents sont partis vers 14h.

TSHM

Les TSHM ont été approchés pour accompagner les autorités pendant la sortie à Walibi du 21.5.2022. S'il reste des places dans le car, il est possible que de jeunes Ukrainiens accompagnent le groupe. Les TSHM participeront aussi à la journée du Jeûne genevois. Les autorités les rencontreront après la commission conjointe sociale et jeunesse du 5.5.2022.

À la demande de **M. Bastien Stauffer**, **Mme Danièle Yakoubian** précise que la CU étudiera aussi la demande d'autorisation de construire et communiquera ses éventuelles remarques à l'Exécutif qui rendra son préavis.

Quelles sont les positions de la commune par rapport à ces préavis ? demande encore **M. Bastien Stauffer**.

Mme Danièle Yakoubian souligne combien le pouvoir de la commune est limité. Le canton choisit de suivre ou pas les préavis communaux, l'idée étant d'éviter, de manière générale, la suppression de places de stationnement ou de signaler les éléments aberrants dans certains projets.

M. Alexandre Sizonenko ajoute que la commune n'a qu'un avis consultatif.

Arrivée de M. Robin Vidonne.

Le Maire précise que la commune essaie de favoriser le stationnement en souterrain pour éviter les voitures en surface. Plus généralement, les discussions avec les promoteurs tournent autour du nombre de places par appartement. L'image directrice de la commune est aussi là pour donner quelques pistes. Et le village est en zone 4B protégée, donc soumis à une réglementation très particulière.

Mme Danièle Yakoubian ajoute que le canton aimerait réduire à 0,8 place de parking/appartement.

M. Bastien Stauffer remarque la position provoiture de la commune. Est-ce vraiment quelque chose que l'on souhaite favoriser, en 2022. Selon le dernier rapport du GIEC, on court à la catastrophe. La voiture faisant un peu partie de cela, la commune pourrait aussi prendre position d'une manière ou d'une autre. Une discussion pourrait-elle avoir lieu, au niveau de la CU ? Car ces prises de position ne sont pas neutres.

En l'occurrence, un projet a été déposé, avec 16 places prévues pour 10 appartements, répond **Mme Danièle Yakoubian**. Il ne faut pas non plus oublier que l'on est à Gy. Les voitures qui ne sont pas parkées en souterrain sont en surface. Il y a déjà un manque crucial de places de stationnement, ici. Dans un monde idéal, zéro voiture serait juste parfait. Que des places soient prévues en sous-sol, c'est mieux que de ne rien prévoir du tout et que les habitants stationnent sur la voie publique.

Le Président propose de reporter ce débat sous le point divers.

M. Bastien Stauffer trouve 16 places pour 10 appartements un peu irresponsable. Si l'on favorise la voiture, les gens utiliseront la voiture. Et creuser en sous-sol, bétonner, consomme aussi énormément. Nos modes de vie détruisent la planète et il faut prendre position à un moment donné.

Le Président propose encore une fois de reporter ce débat sous le point divers.

4. Communications du Bureau

Le Président annonce que les autorités sont invitées à la projection du film Cyril & Louise, qui a été tourné entre Jussy et Gy, le samedi 30.4.2022 à 18h30 au cinéma du Grütli. Les élus voudront bien communiquer leur intérêt à Mme Myriam Rivollet à l'issue de la séance.

La prochaine séance sera la dernière pour **M. Sébastien Dorand** en tant que président du Bureau. C'est normalement le Vice-président qui accède à la présidence du Bureau. Les élus voudront bien faire acte de candidature auprès de la Mairie pour la vice-présidence.

Le Président recommande aux élus d'annoncer leur absence aux séances du conseil ou aux séances de commission, ce qui sera plus simple pour tous.

Le Président donne lecture de l'interpellation du Bureau à M. Bastien Stauffer :

« Monsieur le Conseiller municipal,

Suite au questionnement de comuniers auprès de l'Exécutif et de moi-même, en concertation avec les membres de l'Exécutif, le Bureau souhaite revenir formellement sur votre situation de domicile.

En début de législature, peu après votre élection du 15 mars 2020 en tant que Conseiller municipal de la commune de Gy, vous nous avez révélé ne plus y être résident, mais être domicilié sur la commune de Corsier, nous confirmant que cette situation serait temporaire.

En automne 2021, à la demande du Bureau de savoir si vous aviez régularisé votre situation, vous nous avez répondu par la négative, cette situation perdurant jusqu'à ce jour.

Monsieur le Conseiller municipal,

Compte tenu de l'obligation légale qui est faite à un élu d'habiter dans la commune de son lieu d'élection, vous rappelant au besoin que d'apposer uniquement son nom sur une boîte aux lettres ne saurait être considéré comme un lieu de résidence ;

Compte tenu du délai transitoire qui perdure et qui ne saurait durer jusqu'à la fin de votre mandat en 2025 ;

Monsieur le Conseiller municipal,

Par cette interpellation, nous vous demandons de nous faire part de votre position quant à la suite que vous entendez donner à votre situation. »

M. Bastien Stauffer indique qu'il est passé de Corsier à Anières, dont il devra partir d'ici la fin de l'année. Il ignore pour l'instant la suite. Sa compagne réside à Corsinge, sa mère à Gy ; elle a une chambre qu'il peut investir, mais il ne peut en dire plus en l'état. Il n'a actuellement pas de chambre à Gy, mais a envie d'y revenir. Il ne peut pas donner plus de précision. Au-delà de cette chambre, il a un certain investissement ici, aux pompiers, au Conseil municipal, et a grandi à Gy.

Le Président rappelle que pour siéger au sein d'un Conseil municipal, un élu doit habiter la commune. Il faudra que M. Bastien Stauffer se positionne, soit en emménageant à Gy, soit en démissionnant du conseil. Cette réflexion lui appartient, les élus ne sont pas entrain de lui enlever son élection, mais celle-ci lui impose aussi des responsabilités. **Le Président** encourage M. Bastien Stauffer à se questionner, le Bureau prenant note de sa réponse. Mais rester dans cette situation jusqu'à la fin des statuts...

5. Décision de l'ACG sujette à opposition des conseils municipaux

Le Président communique la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de Fr. 6,2 mio au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022.

M. Jorge Varela demande ce que cette décision signifie exactement pour Gy.

Le Maire précise que lors de ces votes financiers au sein de l'ACG, Gy dispose de 1 voix, la ville de Genève de 25 ou 30. Les communes qui ont des populations importantes ont donc plus de poids. Il s'est pour sa part abstenu, car ces Fr. 6,2 mios seront prélevés sur le FI, ce qui n'était pas prévu dans la mesure où ce fonds ne disposait pas de cet argent. La problématique du sans-abrisme est importante, et l'ACG a la volonté de soutenir la ville de Genève. Mais les communes ont regretté d'avoir un peu été mises devant le fait accompli par M. Thierry Apothéloz. Cette décision aura des effets sur les mécanismes de péréquation, car les communes devront subventionner la prise en charge des sans-abri dans le canton, et la ville de Genève sera mandatée par l'ACG pour les prendre en charge contre rémunération.

M. Jorge Varela a la sensation que la ville met beaucoup de charges sur les communes. En même temps il semblerait que le lieu de travail serait imposé plus par l'AFC que le lieu de résidence. S'il n'est pas en train de débattre sur la nécessité, il aimerait savoir si c'est aux communes de participer à cet effort, ou à d'autres. Et où sera la limite ?

Le Maire précise que le débat a surtout porté sur les modalités de financement, car les communes souhaitaient avoir une maîtrise des coûts. Le centre-ville attire les sans-abri. S'agissant d'une tâche communale, le principe de solidarité intercommunale s'applique. Les magistrats communaux essaient de trouver une clé de répartition afin de prendre en charge cette problématique. Concernant la fiscalité, **le Maire** n'a aucune information.

Quelle sera la part de Gy sur les 6,2 mios ? demande encore **M. Jorge Varela**.

Cette somme ayant été prélevée sur le FI, un travail est en cours avec la ville afin de déterminer le montant à inscrire dans les budgets communaux 2023, répond **le Maire**.

Sur une remarque de **M. André Ferrez**, **le Maire** précise que selon les normes de la LIASI, le montant maximum pris en charge par l'Hospice général s'élève à Fr. 120.-/jour (hébergement, nourriture). La volonté est une prise en charge des sans-abri à l'année (avant jusqu'à fin mars).

Le huis clos est prononcé.

Le huis clos est levé.

Le Conseil municipal prend acte de la décision de l'ACG.

6. Présentation des comptes 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires 2021

M. Éric Wyss annonce que la CF s'est réunie hier soir afin d'étudier les comptes de fonctionnement (en format 6F 7N). En résumé, l'excédent de Fr. 698'900.- est une très bonne surprise pour la commune au vu de l'excédent budgété de Fr. 1'865.-. Celle-ci n'avait pas eu, durant l'année, de signal de l'AFC à propos de ces recouvrements d'impôts qui ont essentiellement contribué aux revenus. **MM. Éric Wyss** et Éric Solèr se tiennent à la disposition des élus pour répondre à leurs éventuelles questions.

Lors de sa séance, la CF a fait le tour des contributions relevantes et recommande d'approuver les comptes 2021, qui ont été révisés.

Quelle sera la destination de cet excédent ? demande **M. Alexandre Sizonenko**.

Il servira uniquement à des investissements, et non pour le budget de fonctionnement, précise **M. Éric Wyss**. La commune aura donc une capacité de financement plus importante (sans emprunter) pour ses futurs investissements (route de Gy, déchetterie, etc.).

Le crédit de réalisation (DM 2022_24) qui sera soumis tout à l'heure au vote sera financé ainsi ? demande **M. Jorge Varela**.

M. Éric Wyss répond par l'affirmative. Cette grande capacité de financement est due à un contexte particulier. Cela ne signifie donc pas que cette situation se répétera chaque année. La commune avait budgété environ Fr. 1,1 mio de revenus fiscaux sur les PP, et le résultat est de Fr. 1,55 mio. Sans compter une autre série d'impôts, plus large (TPC, successions, etc.). Au niveau des charges, les quelques dépassements sont complètement maîtrisés (cf. annexe 17).

En l'absence d'autre remarque ou question, **M. Éric Wyss** conclut en répétant que la CF recommande au conseil d'approuver les comptes 2021.

7. Projet de délibération – DM 2022_23 – approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021

Le Président donne lecture de la délibération DM 2022_23.

À l'unanimité (8 voix), le Conseil municipal approuve les comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021.

8. Projet de délibération – DM 2022_24 – crédit de réalisation – déchetterie rte de Bellebouche

Comme évoqué sous le point 3, **Mme Magali Ouedraogo** rappelle que le container supplémentaire coûte Fr. 6'650.-. Ce dernier sera installé en prévision, mais pas mis en fonction.

M. Bastien Stauffer indique que la CE souhaitait réfléchir à la continuité des plantations, dont la haie.

Mme Magali Ouedraogo précise que l'entreprise plantera une haie plutôt fleurie, et ce dans l'optique de continuer l'harmonisation des massifs. L'objectif est d'avoir une haie jolie, fleurie, avec des couleurs différentes.

M. Alexandre Sizonenko se dit stupéfait que la CU n'ait pas été sollicitée par rapport à l'impact de ce projet. Dans ce Conseil municipal, plusieurs personnes ont évoqué des problèmes de stationnement à Gy. Or la commune continue d'avancer et personne n'écoute. Il n'est juste pas normal que la CE vienne avec ce projet sans aucune concertation avec la commission directement concernée. **M. Alexandre Sizonenko** invite par conséquent tous les élus à voter contre et à repousser ce crédit.

Cela fait deux ans que ce sujet est sur la table, rappelle **Mme Magali Ouedraogo**. **M. Alexandre Sizonenko** aurait pu évoquer ce dossier lors d'une séance de la CU.

M. Alexandre Sizonenko affirme qu'il en a parlé régulièrement. Tout le monde se plaint du manque de stationnement, et des efforts ont été faits pour repousser un projet afin d'analyser cette problématique. Si **M. Alexandre Sizonenko** n'est pas contre, il manque selon lui une réflexion globale pour savoir s'il est judicieux de supprimer ces places sans concertation.

Mme Danièle Yakoubian souligne que cette déchetterie doit de toute manière être faite.

Peut-être à un autre endroit, répond **M. Alexandre Sizonenko** en trouvant qu'il n'y a aucune réflexion urbanistique qui a été faite.

Différentes études urbanistiques avaient été faites, rappelle **Mme Magali Ouedraogo**, lorsque ce dossier a été repris en commission.

Et il n'y a pas 50 terrains communaux, ajoute **M. Robin Vidonne**. La commune n'a de toute façon pas le choix.

M. André Ferrez trouve l'emplacement idéal, car ne dérangeant personne. Il n'y a pas 50'000 endroits à Gy pour une déchetterie. Le manque de places de stationnement est effectivement un problème, mais comment y remédier ?

Selon **M. Bastien Stauffer**, la plupart des Gytans disposent de places ou de garages, même si certains sont moins favorisés.

Mme Magali Ouedraogo suggère que si une commission pense qu'elle doit s'emparer d'un sujet récurrent, les élus ne doivent pas hésiter à en parler au sein de ladite commission.

M. Alexandre Sizonenko l'invite à reprendre les procès-verbaux du conseil. La commune devra de toute façon déposer une demande d'autorisation. Quant aux places, il s'agit d'une route cantonale.

Le Maire précise que la commune n'est pas tenue de conserver ou compenser ces places de stationnement. L'idée serait de disperser les points de collecte, celui du centre étant précaire car mis à disposition par une hoirie. Il fallait donc créer ce troisième point à proximité des habitations existantes, qui se développent encore.

Sur une question de **M. Jorge Varela**, **Mme Magali Ouedraogo** donne quelques détails sur la façon dont la déchetterie sera aménagée.

En l'absence d'autres remarque ou question, **le Président** donne lecture de la délibération DM 2022_24.

À la majorité (6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention), le Conseil municipal approuve la délibération DM 2022_24.

9. Comptes rendus des commissions

Jeunesse (CJ)

M. Jérôme Lardenois-Robert complète les propos de **Mme Danièle Yakoubian** en remerciant l'Exécutif et le secrétariat pour leur travail en amont pour la fête de Pâques, et l'Exécutif pour sa présence à la manifestation.

M. Jérôme Lardenois-Robert rappelle que la sortie des jeunes aura lieu le 21.5.2022 à Walibi. Ayant besoin de connaître dès maintenant l'accompagnement, il propose un tour de table afin que **Mme Myriam Rivollet** prenne note des inscrits.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Environnement (CE)

M. Bastien Stauffer n'a rien à signaler ; la CE se réunira la semaine prochaine.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Sociale (CS)

M. André Ferrez rappelle que la CS se réunira le 9.5.2022.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Patrimoine communal (CPC)

Mme Michèle Tischhauser indique qu'une date sera fixée.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Finances (CF)

M. Éric Wyss n'a rien de plus à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Urbanisme (CU)

M. Alexandre Sizonenko annonce qu'une date doit être fixée.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Dons & subventions (CDS)

M. Éric Wyss indique que la CDS a fait un don exceptionnel en faveur de l'Ukraine ; la commune a reçu une lettre de remerciements de l'association Save the Children.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Règlement & indemnités du Conseil municipal

M. Sébastien Dorand n'a rien à signaler.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

10. Dates des prochaines séances

Le Président rappelle les prochaines dates à agender :

- Commission Patrimoine – à fixer.
- Commission Finances – pas à l'ordre du jour.
- Commission Environnement – le 3.5.2022 à 19h.
- Commission Sociale – le 5.5.2022 avec CJ, puis le 9.5.2022 à 18h.
- Commission Jeunesse – le 5.5.2022 avec la CS.
- Commission Urbanisme – à fixer.
- Commission ad hoc Dons & Subventions – le 13.6.2022 à 19h15.
- Commission ad hoc Règlement & indemnités du Conseil municipal – à fixer si besoin après la validation du PV.

Séance ordinaire du Conseil municipal – 12 mai 2022 à 19h15.

11. Propositions individuelles et questions

Néant.

12. Divers

Mme Myriam Rivollet rappelle que les PV des commissions doivent lui être envoyés par e-mail. Elle n'a toujours pas reçu de **M. Bastien Stauffer** le PV du 7.3.2022 malgré ses relances.

M. Bastien Stauffer en prend note.

M. Jorge Varela a beaucoup aimé les lapins qui creusaient la terre, sur le rond-point.

Mme Myriam Rivollet ajoute que M. Serge Dubrit est très créatif, et l'Exécutif ne s'oppose généralement pas aux idées qu'il lui soumet. Le giratoire et les lapins ont été photographiés par une des enseignantes de l'école qui a proposé ses clichés et un petit texte au magazine Rive gauche.

Le Conseil municipal remercie et félicite M. Serge Dubrit.

M. André Ferrez déplore que les annonces de l'Exécutif suscitent peu de retours, et il manque à chaque fois du monde pour les manifestations. Même si tout le monde a des choses à faire, en semaine, la CJ réclame un investissement plus important que les autres commissions. Et les élus pourraient aussi aider la Mairie, lorsque celle-ci organise des manifestations. Ils n'étaient par exemple que 4 de 7h à 15h, le Vendredi saint. **M. André Ferrez** en a plus qu'assez. Cela fait 7 ans qu'il siège au conseil, et c'est la première fois qu'il voit ça. L'Exécutif est tout le temps présent, et c'est aussi grâce aux magistrats que ces manifestations peuvent avoir lieu. Il n'est plus possible de n'être que 3 ou 4 pour les montages, démontages, préparations, etc. **M. André Ferrez** comptera parmi les 3 participants à la sortie du 21.5.2022. Mais si les élus ne jouent toujours pas le jeu en septembre, il ne faudra plus compter sur lui.

M. Jorge Varela se sent menacé par ces propos. Il était pour sa part absent lorsque les dates ont été fixées, et il avait depuis longtemps informé le Président de ses indisponibilités pour toutes. Il peut comprendre le ras-le-bol de M. André Ferrez, qu'il remercie pour sa participation. Si rien ne se ferait sans l'Exécutif, celui-ci ne consulte pas les élus, d'où peut-être leur démotivation. Peut-être faudrait-il se poser la question plus en profondeur. **M. Jorge Varela** était déjà intervenu par rapport à cette démotivation. Il propose que les élus aient un peu plus de liberté de parole, pour commencer. La première chose, c'est la considération des gens. Et quand on veut planifier des dates, peut-être faudrait-il s'assurer avant des disponibilités de tous.

Mme Danièle Yakoubian rappelle que Pâques est une date imposée. Si les élus de la commission ne peuvent pas participer, ils devraient l'annoncer clairement au moment où ils reçoivent le PV.

M. Jorge Varela avait communiqué au Président son indisponibilité pour le 21.5.2022.

Il aurait été préférable de la communiquer aux membres de la commission, pense **Mme Danièle Yakoubian**. Concernant la motivation et la participation des membres du conseil, et particulièrement des commissions, la sortie du 21.5.2022 avait été décidée par la CJ. À réception du PV, M. Jorge Varela pouvait très bien informer la commission in corpore. Le problème, c'est que la moitié des commissaires participent.

M. Jorge Varela, qui a l'impression que **Mme Danièle Yakoubian** n'a pas l'air d'entendre sa position, lui propose d'en rester là.

Cela signifie-t-il que **M. Jorge Varela** ne sera pas disponible jusqu'à la fin de la législature ? demande **Mme Danièle Yakoubian**.

M. Jorge Varela répète qu'il ne sera pas disponible le 21.5.2022, ce qu'il a communiqué dès le départ au Président.

M. Jérôme Lardenois-Robert rappelle que l'ordre du jour prévoyait de fixer les dates des diverses manifestations pour l'année. Si **M. Jorge Varela** était malheureusement absent ce jour-là, il n'était pas possible de mettre toutes ces dates en suspens en attendant sa réponse. La CJ a donc dû trancher.

M. André Ferrez constate le manque de cohésion de ce conseil. S'il n'y a jamais personne pour participer aux manifestations, celles-ci s'arrêteront faute d'accompagnants. Et qui sera pénalisé ? Les jeunes, les aînés et la population. La CJ devra-t-elle se résoudre à rémunérer de jeunes adultes pour l'aider ?

M. Jérôme Lardenois-Robert pense que les élus ont peu d'intérêt pour les commissions au sein desquelles ils ne siègent pas, ce qu'il trouve déplorable. Et ce sont les enfants et les aînés qui en pâtissent.

Le problème se pose surtout pour l'encadrement des jeunes, par exemple à Walibi, selon **M. André Ferrez**. Faire autrement aura, à un moment donné, un coût.

M. Robin Vidonne, qui n'est pour sa part pas disponible mais s'implique déjà autrement pour la commune, regrette que plus personne ne s'investisse.

M. Bastien Stauffer comprend les points de vue de chacun et s'excuse de ne pas toujours être disponible. Les élus n'ont peut-être pas compris au départ l'engagement qui leur serait demandé. Serait-il possible de publier un appel à accompagnants bénévoles pour les sorties dans l'Info Gy ?

L'idée de solliciter des personnes extérieures à la Mairie pour encadrer les jeunes pose d'autres questions.

Mme Danièle Yakoubian lance un appel pour le ravitaillement du marathon, le 15.5.2022.

M. Jérôme Lardenois-Robert communiquera à **Mme Myriam Rivollet** les noms des 4 de l'amicale qui viendront donner un coup de main, que **Mme Danièle Yakoubian** remercie.

Le Maire propose de réfléchir, en cette moitié de législature, à recréer une certaine cohésion au sein du conseil. Mis à part quelques tensions qui surviennent parfois, les élus appartiennent tous à la même communauté et ont tous l'envie de bien faire pour celle-ci. Se retrouver ensemble lors d'un week-end dans un autre contexte serait sympathique. Il propose d'accorder les agendas de chacun en vue de fixer une date d'ici l'été. Un élu pourrait se sentir de proposer une sortie ou une activité, ou l'Exécutif soumettre des propositions.

Cette proposition acceptée, **le Maire** indique qu'un Doodle sera organisé afin de programmer 1-2 jours à l'automne.

Le Président encourage les élus à envoyer leurs idées à Mme Myriam Rivollet qui les inclura dans le Doodle.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h48.


Sébastien Dorand
Président


Jérôme Lardenois-Robert
Vice-président


Myriam Rivollet
Secrétaire



